

CONSEIL MUNICIPAL

2026-123

Séance du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Désignation des représentants au Conseil d'administration de l'association « la Maison des Femmes de Sarcelles »

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis au Conservatoire municipal de musique, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aïcha COULIBALY (Adjoints au Maire), Ul Zaman TAHAWAR, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Laure SISSOKO
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Kévin ZINDY	pouvoir à	Inès HERBADJI
Cyril ABEL	pouvoir à	Christine CHAMPEL
Patricia DELOISON-HUCHER	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :

Henriette MELIZER, Yelikh BOUANDZI, Ninos OCLIN, Julia UZAN

Secrétaire de séance :

Khedoudja HADJADJ

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association « La Maison des femmes de Sarcelles »,

Vu la délibération n° 2024-133 du 26 septembre 2024 portant sur l'adhésion de la ville de Sarcelles à l'association « la Maison des Femmes de Sarcelles » et la désignation de ses représentants au Conseil d'administration de l'association,

Considérant que la ville a adhéré à cette association permettant ainsi à la ville de s'engager dans la lutte contre les violences faites aux femmes au côté de l'association « La Maison des femmes de Sarcelles »,

Considérant que la qualité de membre fondateur dispense la ville du versement d'une cotisation, permet sa participation à l'assemblée générale avec voix délibérative et rend ses représentants éligibles à toutes les instances,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la ville dans les instances de l'association,

Sur le rapport présenté par Khedoudja HADJADJ, Adjointe au Maire, chargée de la parentalité, du droit des femmes et de la petite enfance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique : De désigner Khedoudja HADJADJ, en qualité de représentante titulaire et Turkan INAN, en qualité de représentante suppléante, dans les instances de l'association.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 07/07/2026

Et notifié ou publié par extrait le 06/07/2026

Pour le Maire et par délégation